

Colmar Agglomération adhère au projet de fonds dit "Résistance"

Sur proposition du Président et du Premier Vice-Président, les conseillers communautaires viennent **d'approuver par vote unanime l'adhésion de Colmar Agglomération** au projet de fonds dit "Résistance". Ce **dispositif est porté par la Région Grand Est** en partenariat avec la Banque des Territoires du groupe Caisse des dépôts, du Département du Haut-Rhin et par les intercommunalités.



Sur le territoire de Colmar Agglomération, pour les **micro-entrepreneurs et les petites entreprises de moins de 10 salariés**, pour les associations de moins de 20 salariés, le fonds sera ainsi doté de **920 000 €**, soit une mise de **8 euros par habitant**.

La Région Grand Est, la Banque des Territoires, le Département du Haut-Rhin et Colmar Agglomération contribueront à parts égales, soit 2€ chacun par habitant. Sous certaines conditions simplifiées, en fonction de leur besoin en trésorerie, les **très petites entreprises et les associations** pourront respectivement bénéficier d'une aide sous la forme d'une **avance remboursable**, comprise entre 5 000 € et 10 000 € et entre 5 000 € et 30 000 € pour les associations.

Outre l'adhésion à ce fonds mutualisé, les conseillers communautaires ont aussi validé la proposition de créer un **fonds complémentaire exclusivement financé par Colmar Agglomération**. Cette dernière versera donc en supplément de la première aide, une **seconde avance remboursable**, dont le montant pourra aller jusqu'à doubler le montant de l'aide, **pour les entreprises de Colmar Agglomération**.

Les modalités d'attribution seront décidées par la conférence des Maires et des Vice-Présidents.
L'investissement de Colmar Agglomération pour ses structures de l'économie locale pourra donc atteindre **10 € par habitant**, soit une dotation de **1 150 000 euros**. **L'implication de Colmar Agglomération représente ainsi le double du fonds Résistance prévu.**

Le dispositif global sera effectif d'ici une semaine et fera l'objet de communications à venir pour en préciser toutes ses composantes.

Enfin, l'Etat, la Région Grand Est et la Banque Publique d'investissement (BPI) ont mis en place des **dispositifs et des fonds spécifiques** pour les travailleurs indépendants, les PME, les Entreprises de Taille Intermédiaire et les sociétés appartenant aux grands groupes. **Toutes les entreprises du territoire de Colmar Agglomération peuvent donc être éligibles à ces dispositifs d'accompagnement, selon leurs besoins respectifs.**

CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33
lucie.hamon@colmar.fr